

Calendrier prévisionnel de la formation initiale de la 46^e promotion

Attention : des modifications peuvent être apportées en fonction de contraintes dont la direction des études et des stages n'aurait pas connaissance au moment de la rédaction du présent guide.

Période précédant la rentrée		Jusqu'au 1 ^{er} septembre 2019	Acquisition des prérequis en autonomie
Première période probatoire	Phase commune	2 septembre 2019	Accueil à l'IRA
		Du 3 au 5 septembre 2019	Séminaire d'intégration
		Du 6 septembre au 29 novembre 2019	Enseignements communs à toute la promotion
		Courant septembre 2019	Premier entretien de positionnement avec un référent de l'IRA
		6 septembre 2019	Début du travail relatif au rapport sur commande d'une administration (RCA)
		Fin septembre 2019	Signature du contrat de formation
		Courant novembre 2019	2 ^e entretien avec le référent
		Mi-novembre 2019	Dépôt du RCA
	Phase d'approfondissement	Du 2 décembre 2019 au 24 janvier 2020	Enseignements par domaine de compétences
		1 ^{ère} semaine de décembre 2019	Soutenance collective du RCA
		Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020	Congés
		Début janvier 2020	Dépôt du mémoire de professionnalisation
		Courant janvier 2020	3 ^e entretien avec le référent
		Mi-janvier 2020	Journée de rencontre des administrations d'accueil
		4 ^e semaine de janvier 2020	Soutenance individuelle du mémoire de professionnalisation
		Fin janvier 2020	Classement et choix des postes ou des administrations d'accueil
	Phase de contextualisation	Du 27 janvier au 14 février 2020	Enseignements axés sur le métier choisi ou sur la famille de métiers
		Du 15 février au 1 ^{er} mars 2020	Congés

Seconde période probatoire	Phase d'immersion en administration sous statut d'élève	Du 2 mars au 30 avril 2020	Pré-affectation sous la responsabilité du directeur de l'IRA
		Avril 2020	Regroupement de la promotion à l'IRA ; entretiens avec le référent lors du regroupement et/ou d'une visite sur le lieu de pré-affectation
	Phase sous statut d'attaché stagiaire	Du (1 ^{er}) 4 mai au 31 août 2020	Poursuite de la prise de fonction sous la seule responsabilité de l'administration d'accueil, en qualité d'attaché-stagiaire
		Fin août 2020	Décision de l'employeur sur la titularisation